



[BELGIQUE](#) | Mis à jour le lundi 28 mars 2011 à 7h45

## Décret inscriptions: des écoles tricheraient

- Photo: **Julian Stratenschulte (Archives EPA)**

L'ASBL Infor Jeunes a épinglé une série d'écoles qui tentent de dissuader des parents d'y inscrire leur enfant en première secondaire. Pour ces parents, ces inscriptions posent aussi parfois problème. Le Délégué général aux droits de l'enfant et Infor Jeunes organisent dès lors des rencontres dans un bus à Bruxelles, pour répondre à leurs questions.

Ce vendredi 1er avril se clôture la première phase des inscriptions des enfants qui entrent en première secondaire l'année prochaine. Tout le monde est en principe sur un pied d'égalité. Ce n'est que s'il y a trop d'inscriptions dans une école qu'une sélection sera faite sur base de critère géographique et socio-économique.

Cela dit, Infor Jeunes a épinglé une série d'écoles qui essaient de dissuader certains parents d'inscrire leur enfant dans leur établissement. Des pratiques tout à fait illégales : *"Il y a des écoles, justement des écoles souvent 'réputées', qui ont des pratiques qui sont illégales, qu'on a pu vérifier et objectiver à travers les informations qu'elles donnaient sur leur site web, déclare Eric Bruggeman, conseiller juridique chez Infor Jeunes Laeken. Ces établissements imposaient des conditions qui ont tendance à repousser les gens, comme par exemple fixer une certaine somme d'argent au moment de l'inscription déjà, alors que c'est complètement illégal par rapport à ce que le législateur a prévu. Mais aussi exiger les pièces d'identité, exiger une lettre de motivation particulière. Certaines écoles imposent encore d'envoyer un mail à la direction pour obtenir un rendez-vous, alors que ce n'est pas toujours évident pour toutes les familles non plus de rédiger un tel courrier. Tout cela est une manière au départ de placer des filtres."*

### Pour éclairer les parents

Ces pratiques illégales, les parents ne les connaissent pas nécessairement. Par ailleurs, les inscriptions posent parfois problème à certains d'entre eux. Pour les informer, et répondre à leurs questions, le Délégué général aux droits de l'enfant et l'ASBL Infor Jeunes ont organisé une série de rencontres un peu partout à Bruxelles, dans un bus.

Jules, parent d'élève, a déjà remis le formulaire d'inscription de son fils. Tout est bien en ordre en ce qui le concerne. Mais il s'interroge encore sur le processus de sélection s'il y a trop d'inscriptions dans l'école qu'a choisie son enfant. Voilà pourquoi il a poussé la porte du bus d'Infor Jeunes stationné ce jour-là juste à côté

de la place Flagey à Bruxelles. *"Alors c'est fini le favoritisme ?"*, demande-t-il. *"C'est justement le but du décret et de son application: introduire plus d'égalité à l'entrée, répond Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant. C'est donc d'en finir avec les petits arrangements qui prévalaient auparavant."*

Des clarifications comme celle-là, Infor Jeunes et le Délégué général aux droits de l'enfant ont dû en apporter des dizaines et des dizaines. D'où cette campagne directement sur le terrain. *"C'était l'idée d'aller avec le bus sur des marchés populaires, dans des quartiers où la question de la mixité sociale, où l'absence de la mixité sociale se pose assez fort, déclare Bernard Devos. Et faire en sorte d'assurer la meilleure information possible sur ces nouvelles formalités d'inscription."*

Le bus continue sa tournée dans les prochains jours. Il sera à Saint-Gilles mercredi, à Molenbeek jeudi et enfin à Anderlecht vendredi matin. Toutes les informations sont disponibles sur le site d'[Infor Jeunes \(www.inforjeunes-bxl.be\)](http://www.inforjeunes-bxl.be)

**Pierre Vandebulcke – N. Nahjari**